

Introduction

Janvier 2024, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains a documenté, « **Vingt-cinq (25) nouveaux cas de violations et abus contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias en RDC** ». Au regard de cas à répétition, PPI publie chaque mois un feuillet de monitoring qui est non seulement l'un de ses outils de plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail des DDH, mais également une preuve des différentes violations afin que tôt ou tard, les auteurs en soient punis. Ainsi, dans la province du Nord-Kivu, cinq (5) journalistes ont été arrêtés à Mangina, territoire de Beni par des militaires FARDC après que leur média a accordé la parole à un ex-député qui dénonçait l'inefficacité des militaires face aux terroristes ADF-NALU. A l'occasion leur radio (1) a également été perquisitionnée et ainsi réduite au silence. Toujours à Beni, un (1) journaliste a été agressé par un militaire FARDC sur ordre d'un colonel dont il assure la garde alors qu'il était en plein service à Kasindi. Dans le territoire de Rutshuru, deux (2) activistes des droits humains ont été assassinés par le M23 quelques jours après leur arrestation. Au Sud-Kivu, deux (2) journalistes sont poursuivis en justice pour avoir réalisé, le 20 décembre 2023, un reportage sur le déroulement des élections à Kalonge dans le territoire de Kalehe, alors qu'un (1) DDH poursuivi dans le même dossier pour avoir servi de personne ressource des journalistes a été arrêté par le parquet général du Sud-Kivu puis relâché quelques jours après. Sud-Kivu toujours, dans le territoire d'Idjwi, une (1) manifestation pacifique pour exiger la vérité des urnes a été réprimée à coups de gaz lacrymogènes et deux (2) DDH qui y prenaient part ont été torturés, arrêté puis relâchés après. Dans le territoire de Fizi, une (1) radio communautaire a été victime du vol de tout son matériel la réduisant au silence jusqu'à ce jour. A Bukavu, un (1) DDH vit sous menaces de mort de personnes se réclamant Wazalendo qui lui exigent une rançon en échange de sa vie.

PRESENTATION DE PPI

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « *Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libres de persécutions et violations de leurs droits* ».

La mission de PPI est de « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces aussi bien individuelles qu'institutionnelles, renforcer leurs capacités, les équiper d'outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ».

Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir de « répertoire » des cas des violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi.

« *A chaque période correspond son histoire* », dit-on.

Dans la province du Maniema, un (1) DDH a été arrêté par la police à Pangi pour avoir dénoncé les bavures commises par leur commandant. A Kisangani dans la province de la Tshopo, un (1) DDH vit sous menaces de mort par des inconnus et son domicile a été victime d'une intrusion après avoir dénoncé à travers une émission radio, les irrégularités qui ont caractérisé le processus électoral dans son entité. Dans la province du Lualaba, un (1) DDH de Fungurume vit sous menaces judiciaires de la part du Procureur Général près la Cour d'Appel du Lualaba après avoir publié à travers son organisation, un rapport de monitoring des cas de violences sexuelles dans cette entité. A Bulungu dans la province de Kwilu un journaliste a été arrêté pour avoir diffusé sur les antennes de la radio dont il est le chef de programme, un communiqué dénonçant des pressions subies par la radio de la part d'un ancien ministre, qui venait d'acquiescer le bâtiment abritant son siège. Dans la province de l'Ituri, un (1) DDH vit sous menaces d'un groupe armé dont il avait dénoncé les exactions contre la population civile. Dans la province du Kasai-Central, trois (3) DDH ont été arrêtés à Kananga pour avoir dénoncé les irrégularités observées dans le processus électoral du 20 décembre 2023.

Ci-dessous la présentation succincte du déroulement de ces violations suivant les circonstances, les lieux, les présumés auteurs et l'état actuel des victimes.

I. Violences contre les journalistes et les médias

I.1. Arrestation de 5 journalistes à Mangina dans la province du Nord-Kivu : Katembo Maghtse Shukrani, Yves Romaric Baraka, Sharo Mbonga, Daniel Kambale Mbayahi et Glads Kiro respectivement journalistes et techniciens de la Radio Communautaire de Mangina (RCM) de Beni dans la province du Nord-Kivu ont été arrêtés par des éléments FARDC le 6 janvier 2024, alors qu'ils étaient en plein service à la radio. Cette arrestation massive faisait suite à la diffusion par cette radio la veille d'un message du député provincial de la législature passée, Monsieur Alain Siwako, dénonçant l'inefficacité des militaires FARDC face aux terroristes des ADF-NALU et appelant la population à une manifestation pour protester contre cette situation. C'est ainsi que les éléments FARDC ont pris d'assaut les installations de la RC Mangina, n'ayant pas trouvé les responsables, ils ont arrêté toute l'

équipe sur place et ont emporté tous les matériels de la radio. Les journalistes et techniciens arrêtés ont été libérés le 08 janvier, soit deux jours après leur détention.

I.2. Agression physique d'un journaliste à Kasindi au Nord-Kivu : Le journaliste et reporter de la Radio pour le Soutien aux Orphelins (RASO FM) et correspondant de la Radiotélévision Rwanzururu et rtr-beni.net, Fred Mastaki, a été agressé physiquement le 3 janvier 2024 par un militaire FARDC sur ordre d'un colonel dont il assure la garde. Alors que le journaliste était en pleine couverture d'une activité sur la démarcation du quartier Congo ya Sika à Kasindi dont les habitants sont en conflit avec le Parc National des Virunga, dans le territoire de Beni, le colonel a interdit aux journalistes d'accéder à ces informations. Après l'agression verbale du colonel, l'ordre a été donné à sa garde de le brutaliser et s'en est suivi les agressions.

I.3. Poursuites judiciaires contre deux journalistes au parquet général du Sud-Kivu : Philémon Mutula et Jean Baptiste Shasha respectivement journaliste au réseau des radios et télévisions communautaires RATECO/Sud-Kivu et directeur de la radio communautaire Kalonge Amka (KA Fm), sont poursuivis en justice par le parquet général du Sud-Kivu pour propagation des faux bruits, après avoir diffusé une information sur le déroulement des élections générales tenues le 20 décembre 2023 en RDC. Pour le cas de Philémon, il dit n'est pas reconnaître le caractère faux imputé à son information et confirme qu'elle est vraie car toutes les sources ont été contactées conformément à la loi et la déontologie. Il reconnaît avoir produit et diffusé en date du 21/12/2023 un reportage dans le journal de la synergie des médias pour les élections du 20 décembre mise en place par le RATECO afin de retransmettre en directe le déroulement des élections sur toute l'étendue de la province. Son reportage parlait d'un incident selon lequel le chef de centre de vote de Bumoga dans le groupement de Kalonge, territoire de Kalehe, Mr Ntaboba Justin, était surpris par la population en train d'amener des matériels de vote dont des batteries et deux lots de bulletins de vote chez un candidat député national. Sa nomination en tant que chef de centre était contestée par la population qui le reconnaissait comme membre et responsable local du parti politique AFDC dans le groupement de Kalonge.

Plusieurs sources, y compris la société civile et les services de sécurité affirment qu'il aurait battu campagne pour son candidat député national Vital Muhini, ancien deuxième vice-président de l'assemblée nationale (législature 2018-2023) et haut cadre du parti ci-haut cité jusqu'au 18/12/2023, mais du coup, en date du 20/12/2023, il est apparu en tant que numéro un de ce centre de vote de la CENI dans la zone, ce qui a irrité la population. Pire encore, tard dans la nuit vers 20h30, il sera surpris avec des matériels de vote en direction du domicile du même candidat pour qui il battait campagne. S'agissant de Jean Baptiste Shasha, il est aussi poursuivi pour avoir diffusé le même reportage à sa radio mais aussi pour avoir commenté le même reportage par un message vocal partagé dans des forums WhatsApp. Les deux journalistes sont ainsi poursuivis suite à la plainte déposée contre eux au parquet général du Sud-Kivu par monsieur Ntaboba Justin.

I.4. Arrestation d'un journaliste à Bulungu dans la province de Kwilu : Le 18 janvier, Jacques Mumpe, journaliste et directeur des programmes à la Radio Mwindu, un média communautaire émettant à Bulungu, à 300 kilomètres de Bandundu-ville, chef-lieu de la province de Kwilu a été arrêté devant le siège de sa radio par la police locale au motif d'injures publiques et d'imputations dommageables. Cette arrestation faisait suite à la diffusion d'un communiqué sur les antennes de Radio Mwindu dénonçant des pressions subies par la radio de la part d'un ancien ministre, Guy Mikulu Pombo, qui venait d'acquiescer le bâtiment abritant le siège de cette radio. Il a été conduit au parquet de Grande Instance de Bulungu le 19 janvier avant d'être transféré à la prison centrale de Bulungu. Jacques Mumpe, a été libéré le 29 janvier 2024, après 11 jours de détention à la prison centrale de Bulungu et après paiement d'une amende de 600.000 francs congolais.

I.5. Perquisition d'une radio à Maninga dans la province du Nord-Kivu : Les matériels de la Radio communautaire de Mangina (RCM), émettant dans la commune de Mangina, située à 30 kms de Beni, dans la province du Nord-Kivu ont été saisis par les éléments des forces armées de la république démocratique du Congo FARDC en date du 6 janvier 2023.

Composés essentiellement d'un émetteur, mixeur, micro, ordinateur, stabilisateur et autres, ces matériels ont été confisqués par des militaires qui ont pris d'assaut les installations de cette radio au lendemain de la diffusion par celle-ci d'un message du député provincial de la législature passée monsieur Alain Siwako dénonçant l'inefficacité des militaires FARDC face aux terroristes des ADF-NALU et appelant la population à une manifestation pour protester contre cette situation. Cette perquisition a été suivie par l'arrestation arbitraire de 5 journalistes de la même radio, parmi eux deux techniciens de cette chaîne qui ont été relâchés 48h après. Ces matériels ne sont toujours pas restitués malgré les multiples appels des différentes organisations.

I.6. Attaque contre un média à Fizi : La radio Ngoma ya Amani, basée à Lusenda, dans le territoire de Fizi, a été victime d'un vol de ses matériels dans la nuit du 16 au 17 janvier 2023. Les voleurs non autrement identifiés ont cassé les portes et les fenêtres du studio de la radio. Ils ont ensuite pris tous les équipements du studio, notamment un mixeur, des micros, une radio retour, deux ordinateurs, des casques d'écoute et d'autres instruments de valeur, avant de se volatiliser dans la nature. La radio Ngoma Ya Amani est un média pour la paix et la cohabitation au camp des réfugiés de Lusenda. Cette radio communautaire située à Lusenda, en République démocratique du Congo, a été créée en 2016 pour promouvoir la paix et la cohabitation entre les réfugiés burundais et les populations locales. Les relations entre les réfugiés burundais et les populations locales étaient tendues, en raison notamment de conflits fonciers, de différences culturelles et de stéréotypes. Depuis lors, la RNA-FIZI n'a pas pu avoir d'autres matériels la rendant incapable d'émettre et l'empêchant ainsi d'accomplir sa mission en faveur de la communauté.

II. Violations et abus contre les DDH

II.1. Poursuites judiciaires suivies de l'arrestation d'un DDH par le parquet général du Sud-Kivu : Monsieur Bujingo Katone Georges dit Kilos, ancien président de la société civile sous-noyau du groupement de Kalonge dans le territoire de Kalehe est poursuivi par le parquet général du Sud-Kivu qui l'a même arrêté pour "coups et blessures volontaires" à l'égard de son plaignant, monsieur Ntaboba Justin, fait que l'incriminé rejette.

Son plaignant connu jadis comme membre et responsable local du parti politique AFDC mais qui est apparu le 20 décembre 2023 (jour des élections) comme chef de centre de vote de Bumoga à Kalonge était surpris par la population le même jour avec des matériels de vote dont des bulletins et batteries de DEV qu'il ramenait chez le candidat député national Vital Muhini de son parti politique précité, a précisé cet acteur de la société civile. Ce dernier n'ayant pas voulu collaborer, il a été intercepté par la population qui lui a ravi les matériels. Le DDH étant sur place, il a alerté les journalistes. C'est ainsi qu'il a été visé par une plainte déposée contre lui au parquet général du Sud-Kivu où il s'est présenté le 24 janvier 2024 pour répondre au mandat de comparution le visant. Curieusement, il sera surpris d'apprendre qu'il est poursuivi pour imputation dommageable, coups et blessures volontaires à l'égard du plaignant, etc. et malheureusement après audition, il a été mis en détention puis transféré à la prison centrale de Bukavu, avant qu'il ne bénéficie de la liberté provisoire le 27 janvier 2024, moyennant 500 dollars américains en termes de caution.

II.2. Menaces de mort à l'égard d'un DDH à Bukavu au Sud-Kivu : Monsieur Sango Dieudonné, coordonnateur du Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire CENADEP, vit sous menaces de mort de la part des personnes s'identifiant comme "Wazalendo venus de Goma au Nord-Kivu". C'est depuis le 16 janvier 2024 que le DDH a reçu les premiers messages de ces personnes qui lui ont dit être venue de Goma pour exécuter son assassinat. Ses bourreaux lui ont signifié qu'ils ont été envoyés par des personnes bien identifiées pour mettre fin à sa vie mais qu'il doit leur envoyer 2000 dollars américains pour épargner sa vie. Ne voulant pas céder à la pression de ces derniers et n'étant pas en mesure de répondre à leurs exigences, le DDH et sa famille sont contraints de vivre dans la clandestinité car craignant pour leur sécurité. Soulignons que le DDH Songo travaille quotidiennement sur des questions de lutte contre la corruption, l'impunité, les crimes de masse et la bonne gouvernance.

II.3. Tortures et arrestation de deux DDH à Idjwi au Sud-Kivu : Le 22 janvier 2024, messieurs Didier Bora Muliri et Vantome Hamuli, respectivement président et vice-président de la société civile dans la chefferie Rubenga, territoire insulaire d'Idjwi, ont été tabassés et torturés par des éléments de la police nationale congolaise en complicité avec le chef du village Kashiraboba avant d'être acheminés au cachot du commissariat territorial de la police d'Idjwi. Les victimes prenaient part à la marche pacifique initiée par leur structure pour dénoncer la fraude électorale et demander à la CENI de ne publier que les résultats tel qu'exprimés par la population aux élections du 20 décembre 2023.

II.4. Assassinat de deux DDH à Rutshuru au Nord-Kivu : Deux activistes de droits humains ont été assassinés par les terroristes du M23 dans la localité Kyahemba, groupement de Bwito dans le territoire de Rutshuru au Nord-Kivu. Il s'agit de messieurs Yusufu et Musabyimana Nyenyeri qui étaient arrêtés par ces terroristes depuis quelques jours et dont leur lieu de détention n'était pas connu. Leurs corps sans vie ont été retrouvés l'après-midi du mercredi 31 janvier précisément dans le quartier Bunguba, localité Kyahemba. Ces deux activistes de droits humains et responsables de famille laissent derrière eux des orphelins et des veuves.

II.5. Menaces judiciaires contre un DDH de Fungurume au Lualaba : Martin Mwamb Nawej, coordonnateur de l'ONG « Action pour le Développement Intégral et Durable, ADID » subit des menaces d'arrestation de la part du Procureur Général près la Cour d'Appel du Lualaba pour avoir rendu public, au nom de son organisation et en collaboration avec l'organisation IPDHOR, un monitoring des cas de violences sexuelles qui a débouché à l'identification de 7 cas de viol dont un concerne une jeune fille mineure qui aurait été violée par plusieurs personnes jusqu'à l'engrosser. Le 8 janvier, les deux organisations ont saisi la Commissaire en charge du genre famille et enfants du Gouvernement provincial du Lualaba avec copie au Gouverneur de Province du Lualaba et le Procureur Général près la Cour d'Appel du Lualaba. C'est depuis lors, que Martin Mwamb Nawej a commencé à recevoir des menaces d'arrestation de la part des proches du Procureur Général près la Cour d'Appel du Lualaba.

II.6. Intrusion au domicile d'un DDH à Kisangani dans la province de la Tshopo : Durant le mois de janvier, le domicile de Monsieur Dismas Kitenge, président du Groupe Lotus, une organisation non gouvernementale qui soutient les victimes de discrimination et d'oppression en raison de leur appartenance à un groupe social, ou religieux, ou politique, a été plusieurs fois attaqué par des hommes armés non autrement identifiés. Dans la nuit du 16 au 17 janvier 2024, des individus non identifiés se sont introduits par effraction à son domicile où il se trouvait avec sa famille. Ces derniers ont emporté plusieurs biens de valeur avant de prendre la fuite à bord d'un véhicule non identifié. De nouveau, dans la nuit du 18 au 19 janvier 2024, des individus non identifiés ont attaqué le domicile de Dismas Kitenge à l'aide de jet de pierres ; alors que dans la nuit du 21 au 22 janvier 2024, entre minuit et 2h00 du matin, une voiture non identifiée a été vue aux alentours du domicile de Dismas Kitenge, avec à son bord des individus scrutant la maison et ses environs. Cette intrusion et d'autres actes d'intimidation font suite à la participation de Dismas Kitenge à l'émission de radio « Dialogue entre congolais » diffusée sur Radio Okapi le 16 janvier 2024, consacrée à l'analyse de la majorité parlementaire acquise par l'Union sacrée à l'Assemblée Nationale congolaise à la suite des élections législatives du 20 décembre 2023. Avant d'intervenir dans cette émission, Dismas Kitenge avait déjà fait des analyses critiques sur le déroulement de ces élections à travers des publications sur les réseaux sociaux en date du 1er et 2 janvier 2024.

II.7. Arrestation d'un DDH à Pangni au Maniema : le 8 Janvier 2024, Monsieur Katete Hercule a été arrêté dans la localité de Mukuku par deux éléments de la Police Nationale Congolaise venus avec un mandat d'amener. Le DDH avait dénoncé le comportement du commandant PNC de la localité de Lumuna, qui exigeait le paiement des taxes aux habitants de cette localité avant d'exploiter leurs propres champs. Hercule Katete avait également dénoncé pendant la période électorale, le vol des machines à voter avec la complicité présumée du même commandant. Le DDH avait à travers une lettre d'alerte informé le chef de centre et le chef d'antenne CENI/Pangni de ce cas. Le commandant était interpellé par sa hiérarchie mais il n'a pas été sanctionné, d'où il a à son retour de Mukuku, envoyé des policiers pour arrêter le DDH qui a passé plus de 6 jours en détention dans des

mauvaises conditions et sous tortures.

II.8. Menaces de mort à l'égard d'un DDH en Ituri : Dans la province de l'Ituri, un DDH ayant requis l'anonymat vit sous les menaces d'un groupe armé (dont il a requis l'anonymat également) actif dans cette partie du pays. La victime avait dénoncé au cours d'une réunion du comité local de protection, CLP, les exactions d'un groupe armé contre la population civile. Aussitôt ces dénonciations faites, il a commencé à recevoir des menaces de la part des éléments du dit groupe armé duquel elle avait encore eu des menaces dans le passé. Depuis lors, le DDH vit la peur au ventre craignant la concrétisation de ces menaces.

II.9. Arrestation de trois DDH à Kananga au Kasai-Central : Trois activistes des droits humains (gardés sous anonymat) qui manifestaient pour dénoncer les irrégularités dans le déroulement des élections du 20 décembre 2023 ont été arrêtés par les forces de l'ordre à Kananga au Kasai-Central. Deux d'entre eux ont été relâchés après plusieurs heures de détention alors qu'un autre a été libéré après quatre jours de détention. Sa libération avait eu lieu grâce au plaidoyer du réseau des organisations des droits humains de cette province.

III. Violations contre les activistes pro démocratie

III.1 Répression d'une manifestation pacifique à Idjwi au Sud-Kivu : Le 22 janvier 2024, une marche pacifique initiée par la société civile de la chefferie Rubenga a été violemment réprimée par les éléments de la police. Les éléments de l'ordre ont dispersé à coup de gaz lacrymogènes tout attroupement et tentative de rassemblement de la population. Des acteurs de la société civile ont été tabassés et torturés par les policiers. Cette manifestation organisée par la société civile visait à dénoncer la fraude électorale et demander à la CENI de ne publier que les résultats du vote exprimés par la population lors des élections du 20 décembre 2023.

Au regard de ce tableau sombre, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) condamne ces violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains, tout en recommandant ce qui suit :

- 1. Au président de la République :** De s'impliquer afin de mettre fin à la rébellion du M23 ainsi qu'à l'activisme du groupe terroriste ADF-NALU qui n'ont fait que trop durer, avec des conséquences graves ;
- 2. Au gouvernement congolais :** De veiller au respect strict de tous les textes légaux qui promeuvent les droits des DDH, journalistes et médias afin de garantir la liberté de la presse et celle d'expression ;
- 3. Aux responsables des forces armées et de la police :** De veiller au respect par leurs éléments à l'ordre et la discipline qui régissent leur profession, ainsi qu'au respect des lois de la république afin de mettre fin aux bavures commises à l'égard des DDH et de toute la population en général ;
- 4. Au parlement :** De veiller au respect et à la mise œuvre des textes légaux et renforcer le contrôle dans l'exécution de ces derniers afin de se rassurer que le gouvernement veille au respect strict de tous les textes légaux qui promeuvent les droits des DDH, journalistes et médias afin de garantir la liberté de la presse et celle d'expression en RDC.

Rappel

PPI rappelle par ailleurs que cela fait déjà cinq mois depuis l'arrestation injuste du journaliste Stanis Bujakera Tshiamala et qui croupit à la prison centrale de Makala jusqu'à ce jour. Correspondant de Jeune Afrique et directeur adjoint du média en ligne Actualité.cd, il a été arrêté le 8 septembre 2023 à l'aéroport de N'djili, alors qu'il se rendait à Lubumbashi. Il lui est accusé le « faux en écriture » et « propagation de faux bruits » pour avoir « fabriqué » et fait diffuser ce que la justice congolaise qualifie d'une fausse note de l'agence nationale de renseignement qui incrimine les renseignements militaires au sujet de la mort du député national et ancien ministre Chérubin Okende, tué à Kinshasa en juillet 2023. PPI note que cette arrestation est une violation flagrante et délibérée de la loi sur la presse du 13 mars 2023 en vigueur en RDC. Cette loi définit à son troisième chapitre la responsabilité pénale, civile et professionnelle du journaliste. En effet, l'article 127 de cette loi stipule : « en matière d'atteinte à l'ordre public, au droit d'autrui, aux bonnes mœurs, la responsabilité pénale est individuelle. » Or, l'article de presse pour lequel le journaliste Bujakera est poursuivi, ne comporte aucune signature. Journalistiquement parlant, il appartient à la Rédaction. C'est elle qui en porte la responsabilité totale. Pour cela, PPI exige la libération pure et simple de Stanislas Bujakera et condamne une fois de plus cet acte qui constitue une grave violation de la liberté de la presse. Ç'en est trop, l'arrestation injuste de ce journaliste depuis tout ce temps fait la honte à la république ! PPI note également la montée en puissance de cas des violations à l'égard des journalistes et médias à l'aube de l'année en cours. Onze cas ont été déjà rapportés par PPI pour le seul mois de janvier 2024. Ce qui porte à croire que si rien n'est fait dans l'urgence, la RDC risque d'atteindre la barre d'au moins 120 cas au cours de cette année.

Contacts et Adresse

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
003, Avenue Kalehe, Quartier Nyalukemba,
Commune d'Ibanda.
Tél : +243 854 566 913
E-mail : directeur@ppi-ong.org

 www.ppi-ong.org

 [@ppiregionale](https://twitter.com/ppiregionale)